

International

LÉGISLATIVES 2022 AU LIBAN : DÉFIANCE, ESPOIRS ET POLARISATION

Malo Pinatel

08/06/2022

Rappelant la crise économique et sociale sans précédent que connaît le Liban, ainsi que les spécificités du système politique du pays, Malo Pinatel décrypte et analyse les résultats des élections législatives libanaises du 15 mai dernier.

Un « référendum pour ou contre le Hezbollah ». C'est ainsi que Karim Émile Bitar, directeur de l'Institut des sciences politiques à l'Université Saint-Joseph, a résumé l'issue du scrutin des élections législatives libanaise qui se sont déroulées dimanche 15 mai 2022¹. Les résultats définitifs, publiés le 17 mai dernier par le ministère de l'Intérieur libanais, confirment un net recul du parti chiite et de ses alliés au Parlement, sans pour autant remettre en question un système politique que Karim Émile Bitar qualifie de « vicié ». Néanmoins, la nouvelle législature voit, pour la première fois depuis la fin de la guerre, l'arrivée en nombre de nouveaux visages, issus de la société civile.

Le Liban face à une crise protéiforme

Ces élections interviennent dans un contexte national fortement dégradé. Le Liban traverse actuellement une crise économique sans précédent en raison d'un modèle de développement défaillant. Pensé pour attirer les capitaux de la diaspora, grâce à un système bancaire aux taux d'intérêt particulièrement attractifs, celui-ci, mis en place après la guerre civile (1975-1990), a surtout favorisé le maintien et l'enrichissement personnel de l'élite politique, profondément liée aux banques du pays, *via* la création d'un « système de Ponzi »².

L'essence même du système politique libanais, basé sur un consociativisme³ répartissant les 128 sièges du Parlement et les fonctions institutionnelles selon une segmentation confessionnelle (le Liban en compte 18), a contribué au maintien généralisé de réseaux clientélistes à toutes les échelles de l'État. Le *modus operandi* du scrutin libanais, en lui-même, constitue un mécanisme central. Remanié à plusieurs reprises sans pour autant faire bouger les choses, celui-ci est à caractère proportionnel, avec vote préférentiel, depuis 2017⁴ : les électeurs choisissent d'abord

une liste parmi celles proposées au sein de leur circonscription, puis votent pour un candidat spécifique au sein de celle-ci. Pour résumer, la proportionnelle détermine quelles listes remporteront des sièges et combien ; le vote préférentiel détermine quel candidat, au sein de ces listes, remportera tel siège, selon le nombre de suffrages remportés et sa confession⁵.

Si cette construction incite à la création d'alliances interconfessionnelles, elle favorise aussi les blocages institutionnels et une décomposition du pouvoir entre les principaux chefs de partis, les *Za'im*⁶. Conséquence du manque d'institutions fortes, ceux-ci parviennent ainsi à se maintenir durablement au pouvoir, à l'image du président du parlement chiite Nabih Berri, en poste depuis 1990⁷. Par extension, les lieutenants des *Za'im* profitent aussi de ce système en étant récompensés par leur patron ; les logiques clientélistes continuant ainsi à travers les postes étatiques et les machines électorales, jusqu'aux bases de partisans.

Le rejet de la corruption des dirigeants, ainsi que la nature pernicieuse du système, ont occupé une place centrale dans l'irruption du mouvement de contestation sociale et politique d'ampleur de la *Thawra* (« Révolution » en arabe), à partir du 17 octobre 2019. Celui-ci eut pour résultat notable la chute du gouvernement du Premier ministre sunnite Saad Hariri. À la suite de sa démission, le Liban entra dans une longue période de crise politique, tandis que la monnaie nationale perdait plus de 90% de sa valeur⁸, faisant exploser les taux de pauvreté et de chômage⁹. Enfin, les conséquences de la pandémie de Covid-19, l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020 et, plus récemment, les répercussions de la guerre en Ukraine, ont agi comme circonstances aggravantes à tous les niveaux.

Aujourd'hui, le pays fait face à une paralysie latente de ses institutions alors que ses dirigeants semblent incapables de mener à bien la moindre réforme. Le nombre de jeunes Libanais prenant la route de l'exil en Europe, en Amérique et dans le Golfe monte en flèche, surtout chez les jeunes diplômés¹⁰. L'hyperinflation résultant de la crise économique provoque des pénuries de carburant et d'électricité, de médicaments, de nourriture et d'autres produits de base¹¹. Enfin, il faut rappeler un contexte géopolitique régional omniprésent. En effet, les forces politiques traditionnelles se répartissent autour d'une ligne de fracture constituée par la question de la souveraineté nationale. D'un côté, l'Alliance du 8-mars rassemble les acteurs proches du Hezbollah, seul parti ayant conservé une milice active après les accords de Taëf (1990), proche de la Syrie et surtout de l'Iran ; de l'autre, l'héritage de l'Alliance du 14-mars, emmené par les Forces libanaises (FL, chrétiens), opposé au maintien d'une milice échappant à tout contrôle étatique et davantage tournée vers l'Arabie saoudite et l'Occident.

Risques d'une mobilisation insuffisante face à l'urgence

Dans ce cadre, les élections législatives du 15 mai 2022, les premières depuis le début de la crise, revêtent une multiplicité d'enjeux. Dans leur tenue tout d'abord : en raison du contexte économique, la question de leur organisation est restée un défi de taille, tant « par les institutions compétentes que de la campagne par les différents candidats », pour reprendre les conclusions de la mission électorale affrétée par l'Organisation de la francophonie. Le problème du financement a notamment constitué un frein au bon déroulement du processus démocratique. Non seulement celui-ci a accentué les inégalités en termes de financement de leur campagne pour les candidats, invisibilisant les moins médiatisés au profit des machines électorales traditionnelles ; mais il a aussi encouragé les pratiques clientélistes, à l'image d'achats de vote se chiffrant parfois à plusieurs centaines de dollars.

Cette problématique a constitué un frein de taille pour ce qui devait être le grand enjeu de l'élection : le renouvellement de la classe politique et un affaiblissement des partis traditionnels, dans le sillage des idées de la *Thawra*. Le manque de moyens financiers, mais aussi les divisions internes, apparaissaient dès lors comme les principales causes d'un possible échec électoral pour l'ensemble des formations se réclamant de la société civile. À cela s'ajoutent les tentatives d'intimidation reçues par certains candidats, notamment dans les circonscriptions chiites¹², pour ceux concourant contre les listes du Hezbollah ou du mouvement Amal. Ces éléments ont ainsi affecté la pluralité des opinions et la capacité des votants à prendre des décisions correctement informées, au bénéfice des *Za'im*.

Toutefois, les groupes d'opposition liés à la *Thawra* ont pu compter sur une mobilisation concrète à travers les réseaux sociaux, notamment grâce à la jeunesse libanaise, à l'image de la plateforme d'information en ligne *Megaphone News*, ou de comptes Instagram comme *Daleel Thawra*. Plus généralement, les réseaux sociaux ont agi comme un catalyseur d'opinion, accentuant notamment leur polarisation. L'exemple des affrontements de Tayyouneh, le 14 octobre 2021, est ici éloquent. Ayant opposé des miliciens chiites et chrétiens, en marge d'une manifestation de soutien à des dignitaires chiites inculpés dans l'enquête de l'explosion du port, cet événement contribua à déplacer le débat vers la ligne de fracture « pour ou contre l'arsenal du Hezbollah ». Les enjeux liés à la nécessité de réformes politiques et socio-économiques furent donc relégués derrière la question souverainiste, à l'avantage des blocs traditionnels. L'épisode en question a notamment permis une remobilisation de la rue chrétienne, au bénéfice des FL.

Dans les faits, la question de la mobilisation a occupé une place centrale. En raison de la défiance généralisée envers les partis traditionnels et la perte d'espoir concernant la possibilité de pouvoir

imposer un changement institutionnel majeur, les différents observateurs s'attendaient à une forte abstention. Dans une enquête publiée en avril dernier, Oxfam estimait ainsi, par exemple, que ce taux pourrait atteindre plus de 43% en raison, principalement, de l'absence de « candidats prometteurs »¹³. Deux groupes en particulier ont, dans ce cadre, retenu l'attention : la communauté sunnite et les Libanais expatriés.

Tout d'abord, le boycott des élections par l'ancien Premier ministre Hariri et son parti, le Courant du futur (CdF, sunnite), laissait entrevoir un risque d'abstention accru, à rebours des formations chrétiennes et chiites. Le vide créé par l'absence d'un leadership sunnite a toutefois favorisé l'essor de plusieurs candidatures nouvelles, notamment au niveau de l'opposition.

Du côté des expatriés, toutes confessions confondues, les observateurs s'attendaient, à l'inverse des sunnites, à une forte mobilisation. En effet, ce groupe inclut notamment une proportion non négligeable d'expatriés « récents », fuyant le marasme économique et politique : jeunes et éduqués dans leur écrasante majorité, nombre d'entre eux ayant connu une première forme de politisation avec la *Thawra*. C'est donc surtout en faveur de la société civile que ces derniers semblaient enclins à faire pencher la balance. Ainsi, ont été enregistrées plus de 225 000 inscriptions depuis l'étranger en 2022, contre seulement 82 000 lors des précédentes élections, en 2018. Les expatriés constituaient ainsi 17% du corps électoral¹⁴, sur un total de 3 970 000.

Vote sanction et polarisation : analyse des résultats

Si le scrutin du 15 mai 2022 s'est déroulé dans une relative transparence, il fut néanmoins entaché par des tensions et, dans certaines circonscriptions, de flagrantes violations de la loi électorale. Ainsi, l'Association libanaise pour des élections démocratiques (LADE) a dû retirer ses observateurs de certains bureaux, localisés dans les fiefs électoraux du tandem Amal-Hezbollah, en raison de menaces et d'agressions physiques¹⁵. Autres éléments, l'emploi très localisé de bourrage d'urnes, de falsification des votes et la violation du secret électoral. Néanmoins, les différents observateurs se sont accordés sur la validité du scrutin à l'échelle nationale.

Les résultats définitifs sont ainsi venus valider la plupart des hypothèses établies en amont. Elles ont aussi réservé leur lot de surprises et, surtout, d'interrogations. Dans l'ensemble, l'abstention fut forte, réunissant un total de 59% des inscrits et en progression de 9% par rapport à 2018. Ces chiffres confirment l'épuisement de l'ensemble de la population libanaise face à la crise économique et l'immobilisme politique d'un *establishment* jugé indéboulonnable.

Premier élément, la polarisation annoncée trouve confirmation. Ainsi, on retrouve deux blocs

principaux sans majorité décisive. D'un côté se situe le tandem chiite Hezbollah-Amal, le Courant patriotique libre (CPL, parti chrétien du président Michel Aoun), ainsi que leurs alliés affiliés à l'Alliance du 8-mars. De l'autre, on retrouve un bloc issu de l'Alliance du 14-mars, avec en tête de file les FL, le Parti socialiste progressiste (Druze, parti de Walid Joumblatt), mais aussi plusieurs députés du CdF ayant refusé de boycotter les élections. De ces deux blocs, aucun ne possède la majorité parlementaire.

Le Hezbollah et ses alliés ont subi une défaite électorale. Tandis que leur bloc parlementaire réunissait 71 députés à l'issue des précédentes élections, celui-ci est tombé à 61. Cette régression est imputable à deux facteurs. Premièrement, plusieurs de ses alliés du 8 mars n'ont pas réussi à reconduire leur mandat, tandis que le tandem chiite lui-même perd des sièges au sein de ses fiefs. Deuxièmement, on enregistre un recul du côté du CPL, qui perd 8 sièges dans la bataille électorale (17 contre 25 en 2018), au profit des FL et de la société civile. Le parti du président et de son gendre, Gebran Bassil, paye ici le prix de son alliance avec le Hezbollah auprès des électeurs chrétiens.

L'échec du Hezbollah à maintenir une majorité réside donc dans un vote sanction des Libanais à l'égard du pouvoir. Ce revers doit néanmoins être tempéré : le bloc Hezbollah-Amal-CPL reste le plus large à l'assemblée et, surtout, il conserve l'ensemble des sièges chiites. Cet élément pèsera fortement dans les futures tractations, puisque le président du Parlement doit nécessairement être issu de l'un de ceux-ci ; il pourrait donc s'ensuivre de nouveaux blocages politiques dans la future législation.

En face, les FL et leurs alliés apparaissent comme les principaux gagnants. Leur victoire s'explique d'un côté par le vote sanction contre le CPL et le Hezbollah, de l'autre par la stratégie de polarisation du débat autour des armes du Hezbollah, fortement influencée par les incidents de Tayyouneh. Avec 21 sièges au total, les FL remplacent donc le CPL au statut de premier parti chrétien.

Mais surtout, c'est la percée des candidats de la société civile qui retient l'attention dans les résultats de cette élection, malgré un manque d'unité manifeste entre les groupes politiques pro-*Thawra*. Sur ce plan, la forte participation de la diaspora a sans doute été déterminante, avec des taux de participation largement supérieurs à la moyenne nationale (63%, voire jusqu'à 72% dans certaines circonscriptions)¹⁶. Ce sont ainsi 19 nouveaux députés qui entrent au parlement, y compris dans des fiefs de partis traditionnels, tels que ceux des FL et du tandem chiite.

Il s'agit là essentiellement de profils jeunes, engagés et progressistes, sensibles aux questions portant sur la corruption et le clientélisme, les droits de l'homme, l'environnement, le

développement et la réforme en direction d'un État réformé et laïc, libéré des carcans confessionnels. Ceux-ci seront désormais aptes à porter au sein du Parlement des questions liées à ces thématiques, ce dont les précédentes législations s'étaient révélées soit incapables, soit réticentes. En outre, si ses membres réussissent à dépasser leurs différences, le nouveau groupe ainsi constitué se trouverait en position d'arbitre face aux deux blocs antagonistes.

Un début de changement en trompe-l'œil ?

Par-dessus tout, le score historique des représentants de la *Thawra* et de la société civile sera déterminant pour la prochaine échéance : l'élection présidentielle d'octobre 2022. Le président libanais étant élu par le Parlement, les élections législatives constituaient le seul moyen pour les Libanais de se prononcer à ce sujet, le reste relevant davantage de tractations politiques complexes. Les yeux se tournent à présent vers la circonscription Nord III, d'où sont originaires les quatre favoris : Samir Geagea (FL), Gebran Bassil (CPL), Tony Franjieh (Maradas – parti maronite, chrétien) et Michel Muawad (société civile et Kataëb – Phalanges libanaises, à dominante chrétienne).

L'enjeu principal de ce scrutin consistera à trouver un interlocuteur crédible auprès de la communauté internationale, pour former un gouvernement capable de mener à bien des réformes politiques s'annonçant compliquées, mais néanmoins nécessaires. Celles-ci ouvriraient ainsi la voie à l'aide internationale, promise sous ces conditions, dans le but de redresser le pays. Cette perspective reste toutefois loin d'être évidente car, en dépit d'un vent de changement soufflant sur le pays, la nouvelle donne politique fait craindre de nouveaux blocages avec le risque, pour le Liban, de s'enfoncer encore un peu plus dans la crise.

1. « Au Liban, percée significative de l'opposition aux élections législatives », *Le Monde*, 17 mai 2022.
2. Montage financier frauduleux consistant à rémunérer les investissements des clients avec des fonds procurés par de nouveaux entrants.
3. Forme que prennent les systèmes politiques démocratiques dans les sociétés profondément divisées lorsqu'un partage du pouvoir parvient à s'opérer entre leurs élites hors de toute logique majoritaire.
4. Pour l'histoire de l'évolution de la loi électorale au Liban : May Maalouf Monneau, « Gérer le multi-communautarisme au Liban : comment la loi s'y prend-elle ? », *Confluences Méditerranées*, n°105, vol. 2, 2018.
5. Elie Ziadeh, « La loi électorale » et « La répartition des sièges au sein des listes qualifiées », *Ici Beyrouth*, 25 mars 2022.
6. « Leader » en arabe. Pour approfondir ce concept, ainsi que la relation entre celui-ci et sa base, se référer à l'ouvrage collectif dirigé par Franck Mermier et Sabrina Mervin, *Leaders et partisans au Liban*, Paris, Éditions Karthala, coll. Hommes et société, 2012.
7. Chef du parti Harakat Amal (Mouvement Amal – chiite), Nabih Berri a par ailleurs été reconduit le 31 mai 2022 à son poste, pour un septième mandat consécutif. Cf. « Liban : Nabih Berri réélu pour un septième mandat à la tête du Parlement », RFI, 31 mai 2022.

8. « La livre poursuit sa chute à plus de 29 000 LL contre le dollar », *L'Orient-Le Jour*, 3 janvier 2022.
9. « Les trois quarts des Libanais ont plongé dans la pauvreté selon l'ONU », *ONU Info*, 3 septembre 2021.
10. « Liban : partir ou rester, le dilemme qui tourmente la jeunesse », *France Info*, 27 novembre 2021.
11. « Le Liban privé d'électricité, faute de carburant pour alimenter les centrales », *Le Monde*, 9 octobre 2021.
12. « L'intimidation fait toujours la loi à Liban-Sud II », *L'Orient-Le Jour*, 30 avril 2022.
13. Dana Abed, Rihab Sawaya, Nadim Tabbal, *Analyzing voter turnout and behaviour in Lebanon*, Oxfam, avril 2022.
14. Contre 2% en France.
15. *Preliminary statement: Vote-buying practices affected the voter's free choice and resulted in a lack of level-playing field*, European Union Election Observation Mission in Lebanon, 17 mai 2022.
16. Rolla Beydoun, « Le vote des émigrés : chiffres, pourcentages et première lecture », *Ici Beyrouth*, 13 mai 2022.